

Protocole de coopération et Pratiques avancées

Aspects réglementaires



Contexte

- En 2010, 28 millions de personnes suivent un traitement en France
- En 2050, 1/3 population âgée + 60 ans
- Baisse du nombre de médecins et répartition inégale sur le territoire
- Contraintes économiques
- Exemples à l'étranger (IPA)



Protocole de Coopération

- Loi HPST du 21 juillet 2009 article 51
- Transfert d'actes d'un corps de métier à l'autre
- 91 avis présentés, 38 acceptés par HAS
- Exemples :
 - Protocole ASALEE pour prise en charge du diabète de type 2 par IDE
 - Protocole de délégation d'échographie par MER
 - Protocole de pratique de myélogramme par IDE

Un protocole validé en 2016 :

- Pour une technicienne de laboratoire médicale
- Concernant la réinjection intraveineuse de suspensions cellulaires et de radio-pharmaceutiques prêts à l'emploi, destinés à des explorations fonctionnelles à visée diagnostique par une technicienne de laboratoire médicale en lieu et place d'un médecin nucléaire



Pratiques avancées

- Loi du 26 janvier 2016, article 119
 - Auxiliaires médicaux titre I à VII
 - Au sein d'équipes de soins dont le médecin reste le pivot
 - Une formation supérieure en PA
- Professionnels de santé en pratique avancée

Pratiques avancées

- Une pratique centrée sur la clinique
 - Une pratique globale, ni une expertise disciplinaire, ni une spécialisation
 - Prise de décisions complexes relevant du rôle médical
- Pas de substitution au médecin mais organisation de la complémentarité



Pratiques avancées

- Les activités concernées :
 - Orientation, éducation, prévention ou dépistage
 - Evaluations cliniques, diagnostics, actes techniques et surveillances cliniques et paracliniques
 - Prescriptions de produits ou de services non soumis à prescription médicales obligatoire, renouvellement ou adaptations de prescriptions médicales et prescriptions d'examens complémentaires



Pratiques avancées

- En attente des décrets du conseil d'Etat :
 - Pour chaque profession
 - Les domaines d'intervention en PA
 - Les conditions et règles d'exercice
- Le professionnel en Paest responsable des actes qu'il réalise dans ce cadre

Pratiques avancées

- Exemple belge pour les technologues
 - Préparation, manipulation et administration de produits radio isotopiques
 - Réalisation Electroencéphalographie (EEG), Electrocardiogramme (ECG), Electromyographie (EMG)

Conclusion

- Etre Technicien de laboratoire médical, c'est avancer dans nos pratiques
- Alors demain, à nous de jouer

